



COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

TEL : 02.43.20.10.49

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT, le douze novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie- salle polyvalente- (covid-19) de Le Grez en séance en huit clos sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, CHAUVIN Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault
COTEL Aurélie, PELLIER Céline, HOOGHIEMSTRA Laëtitia, HOULBERT Stéphane, GAUQUELIN Fabrice

Étaient représentés :

Était absent non excusé : CHAUVEL Pascal

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

SOMMAIRE

- 1- Présentation des différents projets pour aménagement de la Lande de Querte – M BARDET.
- 2- Point sur les différents travaux
- 3- 2021 Projets
- 4- Attributions des subventions aux différentes associations
- 5- Préparation Noël 2020
- 6- Avancement de Grade du Personnel
- 7- Prime de fin d'année au personnel

- Questions Diverses.

1- Présentation des différents projets pour aménagement de la Lande de Querte – M BARDET.

36/2020 Objet : Travaux Voirie 2020 et acquisition partielle de terrain

M BARDET Sylvain, de la Société INGERIF, a présenté au conseil municipal les plans des travaux d'aménagement à effectuer au carrefour des VC n° 3 et n° 100 au lieu-dit « La Cheminée » et l'aménagement sur la VC n° 107 avec proposition de deux solutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Accepte le plan des travaux du lieu-dit « La Cheminée » et de choisi la solution de base avec élargissement de la voirie à 4 mètres pour la VC n° 107. (Avec l'achat partiel du terrain de Mme TRIBOTTÉ, avec bornage)**
- **Demande à INGERIF de lancer les consulter les entreprises pour avoir 3 devis afin d'avoir de préparer le budget voirie 2021.**
- **Donne tous pouvoir au maire pour signer tous actes nécessaires à ces opérations.**

2- Point sur les différents travaux

Salle des fêtes :

-Travaux d'isolation : Travaux prévus en février 2021 par l'entreprise PELTIER BEAUSARD (Rappel devis estimatif mars 2019 : 27 766.44 €)

Maison passive : Les travaux demandés à l'entreprise LECRENAY sont terminés

Aménagement Terrain de jeux : L'engazonnement est en cours

Hangar : L'hangar est terminé, le problème de la porte sera revue par l'entreprise la semaine prochaine.

Voirie

37/2020 OBJET : CLASSEMENT DÉFINITIF DE CHEMINS DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Décide, à l'unanimité,

De prononcer le classement définitif dans les voies communales de 275 mètres de chemins ruraux portant la longueur du réseau communal à 12 097 mètres.

Le nouveau tableau de classement présentant la liste des voiries communales et précisant les chemins ruraux reclassés en voies communales est annexé à la présente délibération.

Lotissement : Les nouveaux panneaux sont posés et maintenant il faudrait retrouver la maquette de la plaquette à mettre à jour avec le nouveau tarif afin de la mettre à disposition des personnes qui seraient intéressées de construire à LE GREZ

Voir à tailler la haie dans le lotissement à 2 mètres 50 ou 3 mètres) pour redonner du caché pour les éventuels acheteurs de parcelles. Ne pas toucher aux chênes, ni aux châtaigniers.

Equipement du personnel : Voir à changer le téléphone de l'adjoint technique- Après le confinement revoir le Document Unique en collaboration avec M HOULBERT Stéphane. Pour les travaux « dangereux » pouvoir demander de se mettre à 2 avec l'employé communal de MONT SAINT JEAN.

Eclairage public : Les ampoules Led , route d'Hantenaie ont été changé par l'entreprise CITEOS, pour en charge par le contrat de maintenance.

Pour Noël commander des nouveaux luminaires (de type « rideau » ou goutte d'eau ») pour mettre à l'Eglise pour un montant environ 1 000 € et l'achat d'un sapin.

3- Projets 2021

- 1- Demande une étude à INGERIF pour faire un cheminement piéton (Voie verte) sur la commune de LE GREZ avec une estimation du coût de l'opération.
- 2- Etude de la mise aux normes des luminaires de la salle polyvalente, pour une bonne harmonie, esthétique avec l'isolation qui sera fait. Des devis vont être demandés aux artisans locaux.
- 3- Devis attendus pour les plantations d'arbres sur le terrain du nouveau hangar.
- 4- Devis attendus pour l'électricité dans le nouveau hangar
- 5- Demander un devis à l'entreprise Bouvier pour faire un planché sur la moitié soit 30 mètres² pour 2021.

38/2020 OBJET : DEMANDE DE DEVIS POUR LE CHEMINEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De demande à l'entreprise INGERIF, de faire une étude pour élaborer un cheminement piéton (Voie Verte) sur la commune de LE GREZ et d'établir le coût de celui-ci.

4- Attributions des subventions aux différentes associations

Nous avons reçu deux demandes de subventions, une de la CCI pour le centre d'apprentissage, et l'autre de l'APF France handicap

38-2020 Objet : Attribution de subvention :

Suite au courrier reçu par le Centre de Formation d'Apprentis de la CCI concernant deux jeunes : 1 en Bac Pro et l'autre en BTS Gestion de la PME, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 100 € en subvention de fonctionnement.

5- - Préparation Noël 2020

Rappel de la précédente réunion :

Repas des Anciens : Annulé (Covid 19) – Il sera remplacé par un colis par foyer de plus de 65 ans. Environ 60 Foyers sur la commune- Prévoir un budget de 35 à 45 € par colis.

Nous avons reçu une proposition de l'Atelier Jeantaine, de St Remy de Sillé, avec au choix de 3 colis. Le Parc Naturel Régional Normandie a fait des moules pour fabriquer des tablettes chocolat en forme de fossiles pour promouvoir l'opération GEOPARC, afin de contribuer au développement du projet, il est proposé de faire faire ces tablettes de chocolats au Boulanger Pâtissier BOUTELOUP, pour un coût unitaire de 1.90 € et de la joindre au Colis des anciens accompagnée du flyer du Parc.

39-2020 Objet : Colis de fin d'année pour les anciens

Le Conseil Municipal, après discussions, décide à l'unanimité : le choix du colis n° 2 de l'atelier Jeantaine, et y joindre la tablette de chocolat GEOPARC, les commandes seront faites dès Lundi 16 Novembre 2020, et les colis seront portés à domicile des foyers par les élus dès que la livraison aura eu lieu. Les factures seront payées sur le compte 6263 « Fêtes et cérémonies » puisque cela remplacera le repas des anciens annulé.

-Noël des Enfants : Annulé aussi mais distribution de cadeaux maintenu.

La liste des enfants a été donné pour faire l'achat des cadeaux en fonction de l'âge, le comité des fêtes nous informe qu'il ne participera pas financièrement à l'achat comme les autres années (Ils n'ont pas fait de manifestations cette année suite à la COVID 19).

Le Conseil Municipal, après discussions, décide à l'unanimité :

De voir les stocks restant de l'année dernière, et commander des livres en librairie au Mans pour un montant unitaire de 10 à 15 € selon l'âge des enfants.

Une invitation sera faite par le Père Noël afin que les parents viennent en mairie entre le 14 et 17 décembre 2020 retirer les cadeaux pour leurs enfants.

6- Avancement de Grade du Personnel

40-2020 OBJET : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer , à partir du 01/01/2020 nombre d'un agent

« promuvable » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommée au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 19 Mars 2020

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2020 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

OPTION 1

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

OPTION 2

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promu – promouvables » (%)
Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe	Ajoint technique principal 1 ^{ère} Classe	100 %

Le Conseil Municipal,
ADOpte : à l'unanimité des présents
La proposition ci-dessus.

41-2020 OBJET : CREATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu l'avis du Comité Technique *19 Mars 2020*,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal *le 12 Novembre 2020*

Considérant la nécessité de *créer un* emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} Classe et supprimer un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe, en raison de l'avancement de garde de l'agent en place.

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création (ou suppression) d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (*grade*), permanent à temps complet à raison de 35 (*heures hebdomadaires*).

Et la suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 (heures hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21/10/2020,

Filière : TECHNIQUE,
Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL,
Grade : .1^{ère} CLASSE : - ancien effectif .0(*nombre*)
- nouvel effectif 1(*nombre*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter *les* modifications du tableau de l'emploi ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

7- Prime de fin d'année au personnel

La base de cette prime a été fixée à 668 € pour 2019. Après discussion sur une éventuelle augmentation de cette prime, le conseil municipal approuve une augmentation 13 euros (2 %). Par conséquent, la base de cette prime est fixée à 681 € en 2020 pour une personne travaillant à temps complet, le tout prorata au temps de travail. Pour tous les employés en activités ; elle sera versée sur la paie de Décembre 2020.

8- Compte rendu de réunions

***Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : www.4cps.fr)**

La 4CPS va rejoindre le Pays du Mans, et se retire du Pays de la Haute Sarthe. Celui-ci sera dissous prochainement afin de terminer les projets en cours LEADER qui sont en place jusqu'en 2020.

Questions Diverses

42/2020 Objet : Renouvellement de la convention ADS

La convention entre la Commune de LE GREZ et Le PAYS DU MANS, concernant de service application du droit des sols est arrivée à expiration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler cette convention entre le Syndicat Mixte du Pays du Mans et notre commune de LE GREZ pour les prestations de service concernant les instructions des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.

L'écho du Grez : est en préparation, avec un nouveau format de 20 pages, et une qualité de papier supérieur.

La mise en page sera faite par l'imprimeur.

Et il sera fait un ECHO – EN BREVE par trimestre

La séance s'est levée à 23 heures

Le Maire,
Martine COTTIN